



MSO Sàrl

CONDITIONS GENERALES

1. Généralités

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les services proposés par MSO Sàrl (désignée ci-après : MSO).

Chaque titulaire d'un compte/profil MSO est considéré comme athlète au sens des présentes conditions générales.

En utilisant les prestations de service de MSO, l'athlète accepte les conditions ci-dessous dans leur intégralité. L'athlète consent aux présentes conditions générales lors de la création de son compte/profil MSO. Il sera invité à confirmer son consentement lors de chaque inscription à une manifestation sportive en cliquant sur un champ correspondant.

2. Protection des données

L'utilisation des données à caractère personnel est régie par la déclaration de confidentialité en vigueur.

3. Prestations de MSO

MSO est une société active dans l'organisation de manifestations sportives. Son activité consiste à permettre la conclusion d'un contrat entre l'athlète et l'organisateur d'une telle manifestation, en traitant les inscriptions des athlètes, en gérant leurs données, en encaissant les finances d'inscription, en fournissant les dossards et les informations nécessaires aux athlètes, en proposant à la vente des produits de l'organisateur ou de tiers et en procédant au chronométrage de l'épreuve sportive.

MSO permet ainsi la conclusion directe de contrats relatifs à la participation d'événements sportifs entre l'organisateur et l'athlète, pour lesquels chaque organisateur édicte ses propres conditions.

4. Création d'un compte/profil MSO

La création d'un compte/profil MSO est nécessaire pour accéder aux prestations payantes fournies par MSO.

L'athlète est tenu de fournir les informations nécessaires de façon exhaustive et correcte lors de la procédure d'enregistrement.

Les données d'accès, communiquées à l'athlète, sont destinées à un usage personnel et doivent être traitées confidentiellement. Toutes les inscriptions et les commandes effectuées via le compte/profil MSO sont affectées à l'athlète titulaire du compte et sont obligatoires pour lui.

La création du compte/profil MSO pour un athlète mineur nécessite l'accord de ses représentants légaux. Un tel accord est présumé ; il peut toutefois être requis qu'il soit prouvé faute de quoi l'accès au compte/profil MSO sera bloqué.



MSO Sàrl

CONDITIONS GENERALES

5. Inscription à une manifestation sportive

MSO permet l'inscription aux manifestations sportives proposées via son site internet. Une fois que l'athlète s'est identifié sur son compte/profil MSO au moyen de son nom d'utilisateur et de son mot de passe, il sélectionne une manifestation. Le choix effectué est affiché dans le panier. Par la confirmation de sa participation à la manifestation sportive sélectionnée qui se trouve dans le panier, l'athlète confirme définitivement son inscription.

Le contrat de participation à une manifestation sportive n'est conclu qu'après paiement, avec l'expédition de la confirmation d'inscription par MSO au nom et par ordre de l'organisateur.

Dès la confirmation d'inscription, l'athlète aura accès à tous les services proposés par l'organisateur par l'intermédiaire de MSO (dossard, chronométrage, vente de produits, informations sur la manifestation, etc.).

6. Prix

Le prix indiqué (T.V.A comprise) lors de l'inscription à une manifestation sportive comprend la finance d'inscription ainsi que les autres services proposés par l'organisateur via MSO, à l'exception de la vente de produits commerciaux proposés par l'organisateur ou des tiers. Il ne tient pas compte d'éventuels frais liés au paiement ou à l'expédition.

Les frais applicables au mode de paiement ou de livraison s'affichent dans le panier avant la confirmation de l'athlète. Par sa commande, l'athlète déclare les accepter.

7. Paiement

Le paiement s'effectue au moment de la validation de la commande par débit de la carte de crédit indiquée pendant la procédure de commande, par débit direct ou par virement en ligne (Visa Mastercard, Twint, Postfinance, Apple-Pay, Google-Pay, Samsung-Pay, Sofortbanking, Virement bancaire).

Le paiement par facture n'est pas admis, sous réserve de l'accord de l'organisateur de la manifestation. Le délai de paiement est alors de dix jours. En cas de retard de paiement, l'athlète est en demeure de payer la somme due sans autre formalité ; un courriel de rappel lui sera adressé. MSO se réserve le droit de faire valoir des intérêts moratoires et le dommage supplémentaire.

8. Annulation

MSO n'est pas responsable de l'exécution de la manifestation sportive. Si l'organisateur décide d'annuler ou de reporter la date de la manifestation ou d'en modifier le lieu, l'inscription reste valable par principe. Il appartient à l'organisateur de décider cas échéant d'un éventuel remboursement.

L'athlète qui décide de renoncer à posteriori à une manifestation sportive pour laquelle il était valablement inscrit n'a pas droit au remboursement. Il peut, à son choix, conclure une assurance annulation par l'intermédiaire de MSO aux conditions de l'assurance.

L'athlète peut, jusqu'au début de la manifestation sportive, modifier le choix de l'épreuve à laquelle il s'est initialement inscrit en s'acquittant de l'éventuelle différence tarifaire. Cette modification ne donnera lieu à aucun remboursement.

MSO.SWISS

MSO Sàrl | Victor-Helg 18 | 2800 Delémont | Suisse
+41 32 493 32 61 | info@mso-chrono.ch

**WE MAKE
IT COUNT.**

9. Participation à la manifestation sportive

Par sa participation à la manifestation sportive à laquelle il s'est inscrit, l'athlète accepte, en sus des présentes conditions générales, celles imposées par l'organisateur disponibles auprès de ce dernier.

L'athlète s'engage en particulier à respecter les règles de sécurité, d'accès et d'âge. En cas de violation desdites règles, édictées par l'organisateur ou ressortant de dispositions légales, l'athlète peut être exclu de la manifestation sans indemnisation.

10. Responsabilité de MSO

La responsabilité de MSO et de ses auxiliaires vis-à-vis de l'athlète est strictement limitée aux cas de dol et/ou de faute grave ainsi qu'à son rôle d'intermédiaire entre l'athlète et l'organisateur de manifestation. Elle ne répond en particulier pas de violations contractuelles par l'organisateur de la manifestation, d'actes de l'athlète qui lèseraient l'organisateur ou un tiers ou du fait des produits commerciaux proposés par l'organisateur ou des tiers par son intermédiaire.

Malgré tout le soin apporté dans la réalisation du site internet et à son actualisation régulière, des erreurs peuvent s'être glissées dans les informations présentées. MSO veille à l'exactitude et à la véracité des renseignements contenus sur son site. Les athlètes procéderont néanmoins à toutes vérifications utiles et doivent considérer que les données qui apparaissent sur le site sont ainsi fournies à titre d'information. Les informations et illustrations figurant sur le site n'ont donc pas de valeur contractuelle et n'engagent pas la responsabilité de MSO vis-à-vis des athlètes.

11. Responsabilité de l'athlète

L'athlète est responsable vis-à-vis de MSO de tout dommage causé par une intention contraire aux présentes conditions générales ou par négligence.

L'athlète sera en outre tenu responsable des dommages subis par MSO en lien avec une utilisation non autorisée ou abusive des données de son compte/profil MSO, des informations et publications figurant sur le site de MSO ou des prestations offertes par MSO.

12. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus de MSO accessibles sur son site ou les applications mobiles sont protégés par des droits d'auteur et, sauf mention contraire, ils appartiennent exclusivement et en intégralité à MSO.

La reproduction, la diffusion, la transmission (sous forme électronique ou autre), la modification, la mise en relation ou l'utilisation des contenus (en tout ou partie) à des fins privées, publiques ou commerciales sont interdites sans l'accord préalable écrit de MSO.



MSO Sàrl

CONDITIONS GENERALES

13. Fin de contrat

Le contrat de service entre MSO et l'athlète, respectivement son compte/profil MSO, est en vigueur dès la création du compte/profil MSO pour une durée indéterminée. Le contrat est toutefois résiliable en tout temps de part et d'autre sans indication des motifs.

14. Dispositions finales

MSO se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales en tout temps. Les modifications seront en vigueur dès leur mise en ligne sur le site de MSO.

Si une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales devai(en)t être nulle(s) ou inapplicable(s) en tout ou en partie, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les parties remplaceront la disposition nulle et non avenue ou non applicable par une disposition valide et applicable, qui répondra au maximum à l'objectif économique poursuivi par la disposition à remplacer. Cela s'applique également au cas où les présentes CGV devaient contenir une lacune au niveau des règlements.

Outre les présentes conditions générales, le droit suisse est exclusivement applicable à la relation contractuelle entre l'athlète et MSO.

Les litiges découlant de la relation contractuelle entre MSO et un athlète seront portés exclusivement devant les tribunaux jurassiens, à l'exception du recours au Tribunal fédéral.